

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 02/02/2026

Présents : MMES N. OLLIVIER et Y. RUPPERT, MM. J.P. LEDUC (PRÉSIDENT), L. JOUBERT (VICE PRÉSIDENT) EN VISIO et R. PANARIELLO

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

LUNDI SOIR

POULE A du 19/01/2026
54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

VETERANS

D2-B du 25/01/2026
53448535 ABLIS SUD 78 31 / YVELINES U.S. 31

SENIORS

D4-B du 25/01/2026
53438076 HOUILLES S.O. 2 / PORT MARLY C.S. 1

D5-C du 25/01/2026
54725533 ST CYR AFC 1 / VILLEPREUX F.C. 1

U16

D4-B du 18/01/2026
53440600 CARRIERES GRESILLONS 21 / HOUILLES A.C. 22

U15

D2-A du 24/01/2026
53434542 PECQ US LE 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 1

U14

D4-F du 24/01/2026
55379349 FONTENAY FLEURY FC 21 / BOUGIVAL FOOT 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

VETERANS

D2-A du 18/01/2026
53448398 CHAMBOURCY ASM 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15

D1-A du 17/01/2026
53434353 CONFLANS F.C. 1 / POISSY FC 1

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

U18

D2-B du 01/02/2026
53439516 PLAISIROIS F.O. 22

U15

D3-B du 31/01/2026
53441990 NEAUPHLE-PONT. 2

FORFAITS NON AVISES 2ÈME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

SENIORS

D5-C du 01/02/2026
54725539 CROISSY US 2

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D1-A du 08/02/2026
53435467 VALLEE 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1
Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 9h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D4-C du 08/02/2026
54705456 VALLEE 78 FC 2 / TREMBLAY SUR MAULDRE 1
Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 11h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D4-C du 08/02/2026
54705460 RAMBOUILLET YV. FC 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1
Demande de RAMBOUILLET YV. FC de jouer la rencontre à 9h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

SENIORS

D5-A du 08/02/2026
54728397 CARRIERES GRES. AS 3 / OLYMPIQUE MANTES FC 2
Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 17h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D5-B du 08/02/2026
54777583 POISSY FC 2 / CONFLANS RC 1
Demande de POISSY FC de jouer la rencontre à 17h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D2-A du 08/02/2026
53436322 GARGENVILLE STADE 1 / CHAMBOURCY ASM 1
Demande de GARGENVILLE STADE de jouer la rencontre à 12h45.
En attente de l'accord de CHAMBOURCY ASM avant vendredi 06/02/2026 à 12h00.

U17

D2-U du 08/02/2026
54927033 BOUGIVAL FOOT 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1
Demande de BOUGIVAL FOOT de jouer la rencontre à 15h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U15

D3-A du 07/02/2026
53441818 POISSY FC 2 / ANDRESY FC 1
Demande de POISSY FC de jouer la rencontre à 14h30.
En attente de l'accord de ANDRESY FC avant vendredi 06/02/2026 à 12h00.

U14

D4-D du 07/02/2026
55379189 POISSY FC 3 / HOUILLES SO 1
Demande de POISSY FC de jouer la rencontre à 16h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D4-B du 07/02/2026
55378896 INTERFOOT 78 1 / CONFLANS FC 3
Demande de INTERFOOT 78 de jouer la rencontre à 13h00.
En attente de l'accord de CONFLANS FC avant vendredi 06/02/2026 à 12h00.

COURRIERS

580789 CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78
Courrier du club informant et de la mairie de St Germain en Laye informant de la fermeture du gymnase Pivert le 08/05/2026. Le club demande à décaler la rencontre le 29/05/2026.
Le Championnat se terminant semaine du 18 au 24 mai, la Commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date avant le 18 mai.

M. PENTOI

Courrier de l'arbitre de la rencontre :

U18 D2 du 01/02/2026

53433940 MUREAUX O.F.C. 22 / CHATOU AS 21

indiquant ne pas avoir autorisé le coup d'envoi de la rencontre pour cause de terrain impraticable.

La Commission dit match à jouer 22/02/2026.

500247 PARIS SAINT GERMAIN

Courrier du club demandant le report de la rencontre U14 D3 MEZIERES - MAULE - MAREIL / PARIS SAINT GERMAIN du 14/02/2026 au 21/02/2026, 3 joueuses étant retenues en sélection.

Accord de la Commission.

525514 TRIEL AC

Courrier du club informant la fermeture de ses installations le 8 mars 2026 et demandant le report d'une éventuelle rencontre de Coupe des Yvelines qu'il pourrait recevoir.

La Commission prend note et précise que l'article 4 des règlements de la compétition indique qu'en cas d'impossibilité pour le club recevant de disposer, à la date prévue, des installations nécessaires au déroulement de la rencontre celle-ci aura lieu chez l'adversaire sous réserve de la réception de son accord par le District.

513128 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 RC

Courrier du club indiquant que le match retour les opposant en U18 D3 face à MONTFORT a lieu sur les installations de MONTFORT FC alors que c'était déjà le cas lors du match aller.

La Commission inverse la rencontre.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/02/2026

U15

D3-A

53441853 ROSNY CS FOOT 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

A JOUER LE 01/03/2026

VETERANS

D4-A

54725126 BREVAL LONGNES F.C. 31 / POISSY FC 31

U18

D2-A

53433938 ROSNY CS FOOT 21 / SARTROUVILLE ES 21

A JOUER LE 08/03/2026

SENIORS

D5-D

54726067 GAMBAIS AS 1 / BAILLY NOISY SFC 3

VETERANS

D5-C

53435789 VILLIERS MAHIEU AS 31 / CHATOU AS 32

53435790 BEYNES F.C. 33 / VERSAILLES ESTRELA 31

YVELINES FOOT N° 1874

A JOUER LE 21/03/2026

SENIORS F

D1-A

54646941 ROSNY CS FOOT 1 / MAURECOURT F.C. 1

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.

VETERANS

D5-A

54711872 GUITRANCOURT-MEUL 32 31 / VERNEUIL POR. 32

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1

54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1

55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1

55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B

55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1

55014105 MEULAN GUITRANCOURT 1 / GUERVILLE ARNOUV. 1

55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1

55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES F.C.

1

55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour **5 matches fermes** pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U15

CY DU 06/12/2025

55194622 - MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUILLES A.C. 2

Transmis de la Commission de Discipline du 06/01/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U15 de Montigny le BX AS 1 évoluant en U15 D1.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434385 MONTIGNY LE BX AS 1 / PLAISIROIS FO 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE VETERANS

D2-A du 18/01/2026

53448398 CHAMBOURCY ASM 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31

Pris note du rapport de CHAMBOURCY.

La Commission sanctionne l'équipe de CHAMBOURCY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U17

D1-A DU 01/02/2026

53434031 MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-D DU 18/01/2026

54801882 ESSARTS LE ROI AGS 21 / TRAPPES ES 23

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de LES ESSARTS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U15

D1-A DU 17/01/2026

53434353 CONFLANS F.C. 1 / POISSY FC 1

Pris note du rapport de CONFLANS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D2-A DU 24/01/2026

55376159 LIMAY ALJ 22 / BONNIERES FRENEUSE 21

Pris note du rapport de LIMAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS SENIORS

D4-B DU 25/01/2026

53438076 HOUILLES S.O. 2 / PORT MARLY C.S. 1

La Commission demande au 2 clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 11/01/2026

53448759 PERRAY FOOT. ES 31 / PLAISIROIS F.O. 32

RAPPEL : La Commission demande à Le Perray un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U15

D4-E DU 24/01/2026

55379286 CELLOIS CS 22 / VERSAILLES 78 FC 26

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.